PROCÈS-VERBAL DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 4 avril à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de CASTELGINEST, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Jacqueline LANDES, Vice-Présidente du CCAS.

<u>Présents</u>: Mme LANDES, Mr ABEILHOU, Mme CHERT-RAMES, Mme DELCASSE, Mr DESSEAUX, Mr DIZIER, Mr LEBRIS, Mme MACHADO, Mme VARLIETTE

Absents:

Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations: Monsieur le Président du CCAS donne pouvoir à Mme LANDES, Mme AZAM donne pouvoir à Mme CHERT-RAMES, Mme BOSQ donne pouvoir à Mr DESSEAUX, Mme CHAMFEUIL donne procuration à Mme MACHADO, Mme CHRISTOL donne pouvoir à Mme VARLIETTE, Mr DALMONTI donne procuration à Mr ABEILHOU, Mr DARDENNE donne pouvoir à Mr DIZIER, Mr DUMAS donne pouvoir à Mme DELCASSE

Une liste d'émargement de présence a été signée.

Convocation en date du :22/03/2024

Publication en date du 24/06/2024

Ouverture de la séance à 18h00

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 4 Avril 2024

ORDRE DU JOUR

- 1 Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration
- 2 Etude des demandes d'aides facultatives en cours
- 3 Délibération relative à l'approbation du Compte de Gestion 2023 du SGC de Balma
- 4 Délibération relative à l'approbation du Compte Administratif (CA) 2023 du CCAS
- 5 Délibération relative à la reprise et affectation des résultats de la gestion de 2023
- 6 Délibération relative à l'approbation du Budget Primitif 2024

- 7 Délibération relative à l'action en faveur des Aînés : proposition d'une participation financière pour la participation à la guinguette en faveur des Séniors.
- 8 Délibération relative à la bourse aux permis de conduire automobile
- 9 Questions diverses

Mme la Vice-Présidente procède à l'appel nominal des membres du Conseil d'Administration.

Mme la Vice-Présidente propose de nommer Mme CHERT-RAMES Chantal, administratrice, secrétaire de séance.

Mme Chantal CHERT-RAMES est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme la Vice-Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 11 mars 2024 qui a été adressé aux élus le 22/03/2024.

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 4 Avril 2024

PROJETS DE DÉLIBÉRATION ET DÉBATS

POUR INFORMATION

1 – Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration

Rapporteur: Mme LANDES

Débats

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles, Madame la Vice-Présidente rend compte des décisions prises en application de la délibération n°2020-002 en date du 25 juin 2020 relative aux délégations reçues du Conseil d'administration.

Cf documents : - Prises en charge cantine année scolaire 2023-2024

- Domiciliations
- Bons alimentaires

Délibération DEL.2024/013

Objet : Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n° 2020/002 en date du 25 juin 2020 relative aux délégations reçues du Conseil d'Administration.

- Décision portant sur la prise en charge des aides cantines de l'année scolaire 2023/2024
- Domiciliations
- Bons alimentaires

DATE	N° Acte	Intitulé de l'acte
12/03/2024	Mars 2024/011/NC	Portant Octroi d'une prise en charge cantine à 50% à partir du mois de septembre sur l'année scolaire 2023/2024

Le Conseil d'administration *prend* acte de la présentation des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'administration.

Cette délibération ne donne pas lieu à un vote.

2 - Etude des demandes d'aides facultatives en cours

Rapporteur : Mme LANDES

Débats

Madame Landes présente les dossiers de demandes d'aides financières remis en Conseil d'Administration.

Celui-ci a procédé à l'étude et aux votes des demandes d'aides financières présentées.

<u>Délibérations</u>	
DEL2024/011NC	
DEL2024/012NC	
DEL2024/013NC	

Objet : Etude des demandes d'aides facultatives en cours

Madame Landes présente les dossiers de demandes d'aides financières remis en Conseil d'Administration.

Celui-ci a procédé à l'étude et aux votes des demandes d'aides financières présentées.

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de la Vice-Présidente et après avoir délibéré :

- PREND en charge le paiement des factures entièrement ou en partie
- *AUTORISE* Monsieur le Président du CCAS ou son représentant la Vice-Présidente à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

3 – Délibération relative à l'approbation du Compte de Gestion 2023 du SGC de Balma

Rapporteur: Mme LANDES

Débats

Madame La Vice-Présidente rappelle les résultats de l'exercice 2023 du budget du CCAS et propose leur affectation afin de construire le projet de budget 2024.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver l'affectation des résultats 2024.

Délibération DEL.2024/007

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2023 du SGC de Balma

Les résultats de l'exécution du budget du CCAS de l'exercice 2023, compte administratif, sont conformes aux résultats du compte de gestion émis par le Service de Gestion Comptable Toulouse Couronne Est de Balma.

Le compte administratif 2023 est voté.

Madame La Vice-Présidente rappelle les résultats de l'exercice 2023 du budget du CCAS et propose leur affectation afin de construire le projet de budget 2024.

Section de fonctionnement
329 001,97
343 162,91
14 160,94
29 184,16
43 345,10

RESULTATS 2023	Section d'investissement
Dépenses	174 810,48
Recettes	117 176,93
Résultat 2023	- 57 633,55
Report N-1 (2022)	114 550,60
Résultat cumulé 2023	56 917,05

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2023 au BP 2024 :

recettes de fonctionnement 002	43 345,10

Proposition de reprise du résultat d'investissement en 2023 au BP 2024 :

recettes d'investissement 001	56 917,05

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Et après en avoir délibéré:

- APPROUVE l'affectation des résultats 2024 telle que définie ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

4 – Délibération relative à l'approbation du Compte Administratif (CA) 2023 du CCAS

Rapporteur: Mme LANDES

Débats

Madame la Vice-Présidente expose le résultat de l'exercice 2023 du CCAS

·	Délibération	
	Democi actor	
	DEL.2024/008	

Objet: Approbation du Compte Administratif 2023 du CCAS

Les résultats de l'exécution du budget du CCAS de l'exercice 2023, compte administratif, sont conformes aux résultats du compte de gestion émis par le Service de Gestion Comptable Toulouse Couronne Est de Balma.

Madame la Vice-Présidente expose le résultat de l'exercice 2023 du CCAS

RESULTATS 2023	Section de fonctionnement
Dépenses	329 001,97
Recettes	343 162,91
Résultat 2023	14 160,94
Report N-1 (2022)	29 184,16
Résultat cumulé 2023	43 345,10

RESULTATS 2023	Section d'investissement
Dépenses	174 810,48
Recettes	117 176,93
Résultat 2023	- 57 633,55
Report N-1 (2022)	114 550,60
Résultat cumulé 2023	56 917,05

Le Conseil d'administration,

Ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré et en l'absence de Monsieur le Président, sorti pour le vote et suppléé par Madame la Vice-Présidente,

- APPROUVE le compte administratif 2023
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

5 – Délibération relative à la reprise et affectation des résultats de la gestion de 2023

Rapporteur: Mme LANDES

Débats

Madame la Vice-Présidente rappelle les résultats du compte administratif 2023

Délibération
DEL.2024/009

Objet: Approbation du compte de gestion 2023 du CCAS

Le Président rappelle les résultats du compte administratif 2023,

RESULTATS 2023	Section de fonctionnement
Dépenses	329 001,97
Recettes	343 162,91
Résultat 2023	14 160,94
Report N-1 (2022)	29 184,16
Résultat cumulé 2023	43 345,10

RESULTATS 2023	Section d'investissement		
Dépenses	174 810,48		
Recettes	117 176,93		
Résultat 2023	- 57 633,55		
Report N-1 (2022)	114 550,60		
Résultat cumulé 2023	56 917,05		

Ces résultats sont conformes à ceux présentés par le Service de Gestion Comptable Toulouse Couronne Est de Balma comme l'atteste le document ci-joint.

Le Conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré :

- APPROUVE le compte de gestion 2023 tel que défini ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

6 – Délibération relative au Budget Primitif 2024

Rapporteur: Mme LANDES

Débats

Madame la Vice-Présidente rappelle que pour 2024, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 310 455,10 € et la section d'investissement à la somme de 87 261 €.

Délibération DEL.2024/010

Objet: Budget Primitif 2024

Le compte administratif 2023 ayant été voté ainsi que l'affectation des résultats 2023, Mme la Vice-Présidente expose le projet de budget pour l'exercice 2024.

Pour mémoire :

RESULTATS 2023 Section de fonctionnemen	
Dépenses	329 001,97
Recettes	343 162,91
Résultat 2023	. 14 160,94
Report N-1 (2022)	29 184,16
Résultat cumulé 2023	43 345,10

Section d'investissement	
174 810,48	
117 176,93	
- 57 633,55	
114 550,60	
56 917,05	

Pour 2024, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 310 455,10 € et la section d'investissement à la somme de 87 261 € comme le montre le tableau ci-dessous :

BP 2024	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	310 455,10	34 910,00
Subvention du budget communal		232 220,00
Report N-1 (2023)		43 325,10
Total	310 455,10	310 455,10
INVESTISSEMENT	87 261,00	27 343,95
Report N-1 (2023)		56 917,05
Total	87 261,00	87 261,00

Le Conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, et après en avoir délibéré :

- APPROUVE le budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

7 – Délibération relative à l'action en faveur des Aînés : proposition d'une participation financière pour la participation à la guinguette en faveur des Séniors.

Rapporteur: Mme LANDES

Débats

Afin d'innover ses propositions de divertissement aux Séniors, Madame la Vice-Présidente propose une guinguette avec une participation financière qui permettra de financer une partie des dépenses.

Délibération DEL.2024/012

Objet : Action en faveur des Aînés : proposition d'une participation financière pour la préparation de la guinguette en faveur des Séniors.

Le CCAS propose différents ateliers à destination des séniors :

- Les ateliers gymnastiques.
- Les ateliers activité cérébrales.
- Les ateliers informatiques.
- Les ateliers nutrition.
- Les ateliers sommeil.

Afin d'innover ses propositions de divertissement aux Séniors, le CCAS propose une guinguette avec une participation financière qui permettra de financer une partie des dépenses.

L'activité de la Guinguette s'inscrit parfaitement dans le champ de la solidarité et permet un temps de rencontres et d'échanges y compris aux personnes les plus isolées.

Dans cette perspective, le CCAS à mis en place, depuis l'année dernière, auprès des Séniors cette animation qui favorise l'animation de la vie sociale et l'interaction générationnelle en créant un lieu de rencontre commun pour les Castelginestois.

Pour favoriser l'implication et faire perdurer cette animation sur notre commune, une demande participative d'un montant de 5€ est demandée est demandée aux Castelginestois et 10€ aux personnes résidant hors de la commune, permettant d'une part de quantifier la popularité de l'événement avec le nombre de tickets vendus et d'enregistrer des recettes qui seront redistribuées dans d'autres missions à caractère social.

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de Mme la Vice-Présidente et après en avoir délibéré :

- APPROUVE le tarif proposé pour la participation à la guinguette
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

8 – Délibération relative à la bourse aux permis de conduire automobile

Rapporteur: Mme LANDES

Débats

Vu la convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale et les auto-écoles de la commune, Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le montant du pourcentage de la participation financière.

Délibération DEL.2024/011

Objet : Bourse aux permis de conduire automobile

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour la formation et l'emploi des jeunes. Son obtention contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière. Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire automobile, Monsieur le Maire et son Conseil Municipal ont décidé lors de la séance du 25/03/2009 de mettre en place le dispositif « bourse au permis de conduire ».

Un comité de pilotage procèdera à la pré-sélection des candidatures selon les critères définis par une charte, le Centre Communal d'Action Sociale sera ensuite chargé de définir, après étude du dossier financier, le montant de la prise en charge de la bourse. Il en assurera également le suivi de la procédure financière et administrative.

Il est nécessaire d'inscrire cette démarche d'intérêts communs dans le cadre d'une convention.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Vu la convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale et les auto-écoles de la commune.

- APPROUVE la convention entre le Centre Communal d'Action Sociale et les auto-écoles de la commune
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

9 - Questions diverses

Des échanges ont eu lieu concernant l'organisation de la guinguette. L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Vice-Présidente lève la séance.

Fin de la séance à 19h30

Jacqueline LANDES

Présidente de séance

Chantal CHERT-RAMES

Secrétaire de séance